

► NOUVEAUX TARIFS DE VOTRE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE CAP AZUR

et pour les particuliers et professionnels hors du territoire Cap Azur en vigueur depuis le 09 décembre 2024



Les tarifs pour les particuliers résidant sur le territoire Cap Azur restent inchangés et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

GRILLE DES TARIFS HORS TAXES À LA TONNE OU À L'UNITÉ

Matières	Particuliers résidant sur Cap Azur gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an/foyer Tarifs inchangés	Professionnels résidant sur Cap Azur payant dès le 1 ^{er} kg Tarifs inchangés	Particuliers et professionnels résidant hors Cap Azur payant dès le 1 ^{er} kg Nouveaux tarifs
Végétaux (t)	70€	93€	121€
Encombrants / non valorisables (t)	150€	175€	345€
Gravats propres (t)	25€	40€	94€
Gravats sales (t)	75€	90€	150€
Plâtre** / verre plat** (t)	75€	90€	150€
Bois (t)	50€	95€	154€
Cartons (t)	35€	35€	49€
Bouteilles de gaz (U)	0€	15€	30€
Extincteurs (U)	0€	15€	30€
Déchets dangereux (t)	0€	900€	1 200€
Autres***	0€	0€	Interdit

** Tarif applicable seulement lorsque la déchèterie propose ce tri en benne spécifique, autrement le tarif « encombrants » s'applique.

*** Les flux suivants font partie de la catégorie « Autres » : D3E, Huiles végétales, Huile de vidange, Pneus non jantés (dans la limite de 4 unités par an), Ampoules, Néons, Cartouches d'encre, Batteries, Piles / Meubles (dans la limite de 3m³ par jour - tarif encombrants appliqué au-delà).

RAPPEL

❶ Carte d'accès :

Pour les particuliers : une carte gratuite par foyer puis payant (en cas de perte ou vol).

Pour les professionnels : carte payante dès le 1^{er} dépôt (cf. règlement intérieur art. 2.4). Le tarif est de 18€TTC par badge.

❷ Paiement pour les professionnels :

Les apports sont payants dès le 1^{er} kg et le prépaiement obligatoire.

❸ Règlement intérieur :

Les conditions tarifaires et d'accès au réseau des déchèteries sont régies par le règlement intérieur des déchèteries du SMED consultable en déchèterie et sur le www.smed06.fr